

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE  
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le cinq octobre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux du port, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

**Etaient présents :**

<b>Membres titulaires du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

<b>Membres suppléants du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN		X
M. Loïc GIRARD		X
M. Lionel PACAUD	X	
M. Eric AUTHIAT		X
M. Eloi PETORIN		X
M. Thierry LESAUVAGE		X
Mme Lydie DEMENE		X

<b>Autres que Membres du Comité syndical</b> (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte		
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2023/25**

**OBJET : Démolition/reconstruction du Bâtiment Ardoise – Approbation du compte rendu annuel à la Collectivité**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention de mandat en date du 27 octobre 2020 confiant à la SEMDAS la réalisation des études préalables et les travaux en vue de la démolition et la reconstruction du bâtiment « Ardoise » sur le port de commerce de Rochefort,

Considérant la nécessité d'approuver le Compte rendu Annuel à la Collectivité Locale établi par la SEMDAS conformément à l'article 19 de la convention de mandat,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

**DECIDE :**

- ✓ d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale concernant le projet de démolition/reconstruction du bâtiment « Ardoise » joint en annexe.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS